

# PROAGRI

POUR VOUS. AUJOURD'HUI. ET DEMAIN

## MARAICHAGE

Recevez l'actualité  
sanitaire et  
technique avec les  
**Protec'  
Maraîchage**

## Les + AVANTAGES

- > **Vos prises de décisions facilitées** par des conseils techniques spécialisés et au plus près des évolutions réglementaires.
- > **Gagnez du temps et de la sérénité** en optimisant vos observations et vos interventions.
- > **Maîtrisez vos charges et sécuriser vos rendements.**
- > **Profitez d'un conseil neutre et indépendant,** basé sur des réseaux d'observations de votre région.

*Producteurs de légumes, vous souhaitez être guidé dans vos interventions techniques ?*

Le Protec'Maraîchage vous alerte sur l'évolution des bioagresseurs préoccupants pour optimiser vos observations. Vos conseillers vous informent des moyens de lutte alternatifs ou chimiques et de leurs conditions de mise en place.



Alain, maraîcher : "Le bulletin est clair, on y trouve les informations rapidement. Les recommandations sont cohérentes avec ce que j'ai pu observer chez moi."

# Protec' Maraîchage

Des bulletins techniques complets



## TOUS TYPES DE PRODUCTION

Disponible en conventionnel ou en agriculture biologique.



## DIAGNOSTIC SANITAIRE

Soyez informé des cultures à surveiller selon l'état sanitaire et l'évolution de la pression des bioagresseurs observés par le réseau de surveillance régional.



## CONSEILS SPÉCIALISÉS

Recevez des préconisations d'interventions (conseils d'utilisation, méthodes alternatives) selon les stades et pressions observés sur le terrain.



## ACTUALITÉS RÉGLEMENTAIRES

Des préconisations en temps réel qui tiennent compte des dernières mises à jour réglementaires.



## LUTTE BIOLOGIQUE

Les Protec' présentent des méthodes alternatives de protection biologique intégrée.



## SERVICE RÉGULIER

Recevez un bulletin tous les 15 jours en moyenne durant la saison de production, entre mars et novembre.

Les   
**TARIFS**  
(hors taxes)

**90 €/an par Protec'**

Tarif préférentiel au-delà de trois abonnements : nous contacter.

## Les PRESTATIONS liées

- > Suivi technique maraîchage
- > Guide de protection des cultures (disponible en agriculture biologique ou conventionnel)
- > Guide variétés (disponible en agriculture biologique ou conventionnel)
- > Formations

## Votre contact

Conseiller maraîchage diversifié biologique et conventionnel

Sarah ROKIA

02 38 71 95 92 | 06 08 75 62 18  
sarah.rokia@loiret.chambagri.fr

[www.agri-territoires-loiret.fr](http://www.agri-territoires-loiret.fr)

La Chambre d'agriculture du Loiret est agréée par le Ministère en charge de l'agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro IF01762, dans le cadre de l'agrément multi-sites porté par CDA France. Elle est également agréée dans le cadre du Système de Conseil Agricole global.

A ce titre, elle est titulaire d'un contrat d'assurance n° 13038079U / 4121, garantissant notamment sa responsabilité civile professionnelle pour l'activité de conseil indépendant en préconisation phytopharmaceutiques.



**CHAMBRE  
D'AGRICULTURE**  
LOIRET